REPORT STAGE

AMENDMENT TO BILL 16

THE POLICE SERVICES ACT

Moved by the Honourable Mr. Chomiak

Seconded by

THAT the Bill be amended in Clause 9(2) by striking out "other aboriginal person" *and substituting* "Metis person".

ÉTAPE DU RAPPORT

AMENDEMENT
AU PROJET DE LOI 16

LOI SUR LES SERVICES DE POLICE

Motion de M. le ministre Chomiak

Second proposeur :

Il est proposé que le projet de loi soit amendé dans le paragraphe 9(2) par substitution, à « autre autochtone *», de «* Métis *».*

REPORT STAGE

AMENDMENT TO BILL 16

THE POLICE SERVICES ACT

Moved by the Honourable Mr. Chomiak

Seconded by

THAT the Bill be amended by replacing Clause 32(1) with the following:

Council to designate chair and vice-chair
32(1) The council must designate one member of the police board as chair and another member as vice-chair.

ÉTAPE DU RAPPORT

AMENDEMENT
AU PROJET DE LOI 16

LOI SUR LES SERVICES DE POLICE

Motion de M. le ministre Chomiak

Second proposeur :

Il est proposé que le projet de loi soit amendé par substitution, au paragraphe 32(1), de ce qui suit :

Désignation du président et du vice-président
32(1) Le conseil municipal désigne l'un des membres du conseil de police à titre de président et un autre à titre de vice-président.